

Laïcité et Islam

Conception, naissance et disparition d'une commission engagée

Michel Morineau

La création de la commission « Laïcité et Islam » appartient à l'histoire des initiatives associatives dont le caractère confidentiel rend difficile la conservation de la mémoire. Reste qu'elle a sans aucun doute sa place dans les récits qui rendront compte des efforts entrepris par la société civile française, à la fin du xx^e siècle et au début du xxi^e, pour associer les citoyens français « de confession ou de filiation musulmane » à une démarche de compréhension des mécanismes complexes d'intégration dans notre pays et leur en faire appréhender et partager la richesse.

Le fonctionnement de cette commission et son image extérieure, au milieu des années 1990, reflètent bien l'état des mentalités et de l'opinion d'alors sur l'Islam et ses possibilités d'intégration dans la nation. Les difficultés qu'elle a rencontrées témoignent du caractère dérangeant de cette initiative qui sentait quelque peu le soufre ! Pourtant, au début des années 2000, cette commission a sans doute été l'un des lieux les plus originaux et les plus pertinents d'analyse des rapports de l'Islam avec la laïcité,

et au-delà, avec l'État et la société. Dans un contexte difficile, face à une opinion ignorante de ces questions et implicitement voire franchement hostile, elle a fait entendre une autre voix. Elle a été le creuset d'interventions publiques, de manifestations, de publications. Si l'influence de cette autre voix sur « la communauté musulmane française » est difficilement mesurable, elle a incontestablement eu une réelle audience auprès d'un nombre important d'organisations religieuses et elle a suscité interrogations et débats dans beaucoup d'organisations laïques, y compris naturellement au sein de la Ligue de l'enseignement.

LES ANTÉCÉDENTS DE LA COMMISSION

L'histoire de la Ligue se confond avec celle du combat pour la république et la laïcité depuis le milieu du xix^e siècle. On trouve cette organisation à la source des lois scolaires de la III^e République, dans le combat anticlérical de cette époque, impliquée dans l'instauration de la loi de

Actuellement président de la Fédération de l'Yonne de la Ligue de l'enseignement de Bourgogne, **Michel Morineau** était, à l'époque du fonctionnement de la Commission, responsable des études et des recherches au sein de la Ligue de l'enseignement.

La mission du programme Laïcité plurielle

« Au centre d'une polémique confuse, la laïcité est devenue la référence unanime, au nom de choix contradictoires voire antagonistes. Contre la diversité, on a revendiqué l'uniformité, et parfois détourné le principe de laïcité pour voler au secours du nationalisme. [...] Le pluralisme reste très difficile à vivre au quotidien. C'est un débat qui renvoie à une réalité sociale marquée par l'émergence de nouvelles formes d'exclusion et le renforcement des ségrégations urbaines. En réponse, les associations doivent se rassembler pour rejeter cette politique ségrégative qui développe intolérance et racisme. « Laïcité plurielle », rassemblant des associations d'immigrés et des associations des droits de l'Homme, a pour ambition de développer la lutte contre la marginalisation et l'exclusion dans les quartiers. Ce projet prend appui sur l'école parce que celle-ci reflète les inégalités sociales mais aussi parce qu'elle possède des atouts pour les dépasser. Agir sur l'école pour transformer le quartier, tel est le fondement du programme « Laïcité plurielle ». Il choisit la culture de la question contre le dogme, le mouvement contre l'immobilisme, la solidarité contre les nationalismes. »

Extrait d'un éditorial de Jean-Louis Rollet,
Secrétaire général de la Ligue de l'enseignement*

* Pourquoi, n°252, février 1990.

1901 et, bien évidemment, mêlée à la gestation de la loi de 1905. On la retrouve ensuite tout au long du xx^e siècle dans le combat contre le dualisme scolaire et la loi Debré. En 1984, la Ligue décide de mettre en chantier une nouvelle réflexion sur la laïcité et d'en mettre en débat les résultats lors de deux congrès nationaux, ceux de Lille (1986) et de Toulouse (1989). Lors du second congrès est adoptée la résolution *Une laïcité pour l'an 2000 ; démocratie et solidarité*, où sont notamment évoqués les rapports entre laïcité et Islam dans la société française¹.

La Ligue est sans doute la première institution à s'emparer aussi

clairement et aussi pleinement de ce sujet. Dès 1988 elle avait organisé à Paris un colloque sur ce thème². En décembre 1989, en pleine « affaire des foulards » à Creil, elle organise avec le *Nouvel Observateur* un deuxième colloque sur le même thème, dont Jean Daniel, Jean Baubérot, Ali Mérad, Claude Liauzu, Bruno Etienne et Jean Louis Rollet sont les principaux intervenants. Un troisième colloque suivra fin 1990, à l'Arche de la Fraternité, qui portera le titre engagé *Pour une laïcité plurielle*, et où interviendra l'ancien grand maître du grand Orient de France, Roger Leray, une présence particulièrement notable à un moment où les grandes institutions laïques se divisaient sur ladite question du voile islamique. La Ligue se démarquait alors par des propos prémonitoires dont on ne peut que regretter, après les émeutes de 2005 dans les banlieues, qu'ils n'aient pas été mieux entendus à ce moment-là ! Dans le même esprit, la Ligue s'engage, fin 1992, dans une aventure des plus audacieuses. Elle prend le contre-pied de la célébration de « la découverte de l'Amérique » en organisant sur deux mois, avec une soixantaine de spécialistes, un colloque itinérant autour de la Méditerranée : de Grenade (du 2 au 5 décembre 1992) à Tunis (du 7 au 10 janvier 1993) en passant par Toulouse (du 11 au 13 décembre 1992) et par Montpellier (les 14 et 15 décembre 1992). Ce colloque a pour titre : « 1492-1992. Du royaume de Grenade à l'avenir du monde méditerranéen ». Ses actes seront publiés en français et en espagnol avec le concours de l'université de Grenade.

Ces deux jalons historiques – l'épisode « laïcité plurielle » et le

¹ Le rapport conduisant à cette résolution avait été rédigé et présenté par Michel Morineau.

² Ses actes ont été publiés en 1990 dans la revue *Panoramiques* (n° 1) sous le titre « Islam et Laïcité en France : une nouvelle donne ? »

« colloque itinérant » – permettent de comprendre la posture, l'argumentaire et les positions qui vont conduire quelques années plus tard à la création de la Commission.

LES ÉTAPES PRÉLIMINAIRES À LA CRÉATION DE LA COMMISSION

Le 14 novembre 1995, le Conseil d'administration de la Ligue de l'Enseignement adopte une déclaration sur « la laïcité et la loi de 1905 ». La Ligue y demande une égalité de traitement de l'Islam avec les autres cultes, car « elle ne saurait accepter que des entraves, essentiellement motivées par des considérations idéologiques, soient dressées – par les représentants du peuple – à l'encontre du libre exercice du culte musulman ». Elle rappelle aussi que « la République n'a pas à organiser ce culte », qu'il appartient aux musulmans de l'organiser eux-mêmes, le cas échéant de façon pluraliste. En contre partie « les institutions religieuses doivent rester hors du champ politique ». La Ligue constate qu'un « effort considérable reste à faire pour appliquer correctement la laïcité à l'école publique ». Elle confirme son soutien à l'avis du Conseil d'État de novembre 1989 au sujet du « port de signe d'appartenance à une communauté religieuse (foulard islamique)³ » et elle préconise « la mise en place de comités rectoraux, composés de personnalités compétentes et de représentants des autorités éducatives et judiciaires, pour examiner, au cas par cas, les problèmes que les chefs d'établissements pourraient leur soumettre et éclairer ainsi leurs décisions ». Cette déclaration conclut que « le débat à propos du voile relève d'un débat de



Les Actes du Colloque « Islam et Laïcité en France : une nouvelle donne ? » ont été publiés dans la revue *Panoramiques*.

société sur l'intégration des minorités et la lutte contre les exclusions dans la France d'aujourd'hui ; qu'il met en cause l'avenir de la nation et qu'il va bien au-delà du débat sur la laïcité des institutions ».

UNE OCCASION À SAISIR

Jusqu'à cette époque, la Ligue parlait de l'Islam sans jamais vraiment rencontrer les musulmans de France ! Avec qui parler d'ailleurs ? Les réseaux n'étaient pas très visibles, ni forcément bien constitués et nous n'avions aucun relais, à l'époque, avec les associations que les musulmans avaient commencé à créer à partir de 1984.

Les relations de la Ligue avec les autres institutions religieuses – en particulier catholiques – étaient en revanche régulières depuis 1986. J'avais, à titre personnel, noué de solides amitiés avec quelques représentants de ces milieux avec qui la Ligue discutait ardemment des nouvelles questions laïques en rapport avec l'évolution de la société. C'est dans le

³ Section de l'Intérieur, avis n°346.893 du 27 novembre 1989.

cadre de ces relations régulières que survint l'événement fortuit qui allait déclencher la création de la Commission. En 1994, Émile Poulat me fait rencontrer Gilles Couvreur, qui était alors en charge du Secrétariat aux Relations avec l'Islam au sein de l'épiscopat français. Quelques semaines plus tard, Gilles Couvreur me rappelle pour me parler de la décision prise par Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, d'interdire l'entrée du territoire français à un dénommé Tariq Ramadan, citoyen Suisse, dont j'entendais parler pour la première fois. Il me demande le soutien de la Ligue et sollicite ma participation, aux côtés de la Ligue des Droits de l'Homme et d'organisations confessionnelles (dont des associations de jeunes musulmans), à une réunion publique où je suis appelé à prendre la parole au nom des valeurs laïques défendues par la Ligue. Les positions de la Ligue en 1995 sont connues grâce à la polémique déclenchée par l'expression « laïcité plurielle », une expression mal acceptée par les autres organisations laïques et sur laquelle la Ligue s'expliquera en profondeur dans un article publié en avril 1998⁴. Le propos, au cours de cette réunion, à l'unisson avec le discours de la Ligue des Droits de l'Homme prononcé par Michel Tubiana, suscite l'adhésion d'une salle majoritairement composée de jeunes revendiquant leur attachement à l'Islam. Pouvoir enfin discuter avec des musulmans, de leur rapport à la laïcité, de l'intégration du culte dans le dispositif laïque français, était une trop belle occasion pour la laisser échapper ! Nous convenons alors, notamment avec Yamin Makri et Fouad Immaraine, de nous revoir avec Tariq Ramadan dès que son

interdiction d'entrée sur le territoire serait levée.

LA NAISSANCE DE LA COMMISSION

Cette rencontre a lieu à Paris quelques semaines plus tard et nous engageons le processus qui verra naître la Commission que le Conseil d'administration de la Ligue décide formellement de créer en octobre 1996 sous le nom de « Commission Laïcité et Islam ». Le signataire de cet article est chargé de l'animer sous la présidence du Secrétaire général adjoint de la Ligue, Pierre Tournemire.

La Ligue souhaitait ouvrir largement le dialogue tout en restant maîtresse du dispositif, et cela dans une configuration dont l'originalité lui semblait garantir la qualité et l'intérêt des confrontations. Un objectif auquel il était demandé à chaque participant potentiel de souscrire explicitement : « *Faire une analyse circonstanciée de l'enjeu de la présence musulmane dans la société française et rechercher les voies de l'intégration harmonieuse dans le cadre intangible de la laïcité et de sa philosophie politique* ».

La commission a tenu sa première réunion le 14 février 1997. Malgré la qualité de ses travaux, elle n'a pas échappé aux conséquences des représentations de l'Islam en France. Sa composition multiconfessionnelle et pluriphilosophique, la présence (ne le nions pas) de personnalités telles que Tariq Ramadan, ses travaux et ses problématiques allant à contre-courant de l'idéologie dominante, son analyse très critique des publications d'intellectuels qu'on peut qualifier « d'islamophobes » lui ont sans doute

⁴ « Laïcité : fait et à faire » par Michel Morineau et Pierre Tournemire, Supplément n°58 des *Idées en Mouvement*.

valu une image fantasmée de « lieu mystérieux et machiavélique », de véritable « creuset » où se fabriqueraient des thèses communautaristes susceptibles de renverser, demain, la République !

En parallèle à ses propres travaux, la commission avait initié des conférences et des débats dans l'ensemble du pays. Pas moins d'une centaine entre 1997 et 2003, bénéficiant souvent d'une bonne couverture médiatique locale et très suivis. Un véritable tour de France de la laïcité et de l'Islam, dont le succès a sans doute renforcé les interrogations, les inquiétudes et pour finir la suspicion et les oppositions, et a parfois même déclenché des oppositions ouvertes voire franchement hostiles, y compris au cours d'assemblées générales de la Ligue de l'enseignement.

FIN D'UNE COMMISSION, NAISSANCE D'UNE AUTRE

L'image ci-dessus rapportée, naturellement très éloignée de la réalité, ne sera pourtant pas sans conséquences. Au début de l'année 2001, le Conseil d'administration de la Ligue estimait que la Commission avait épuisé son sujet et qu'il convenait de passer à une autre dimension de la question, en sortant de la problématique à ses yeux trop restreinte de la Laïcité et de l'Islam et en travaillant, dans une autre configuration, sur les discriminations, les inégalités et la citoyenneté. Mal comprise par une majorité des membres de la Commission, cette décision les a conduits à poursuivre leurs travaux sous l'appellation renversée de « Islam et laïcité », mais cette fois dans le cadre de la Ligue des Droits de l'Homme et avec le soutien

La Commission Laïcité et Islam : composition et modalités de fonctionnement

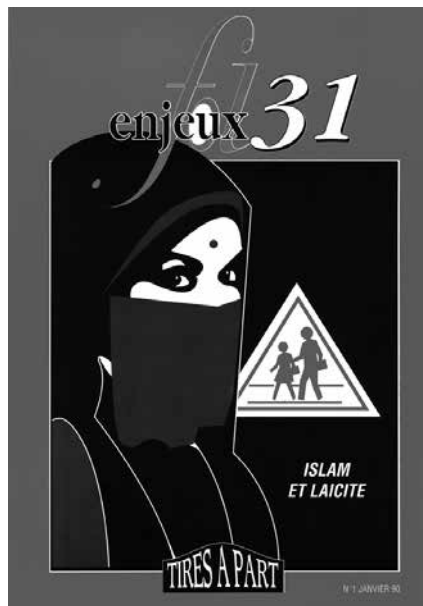
La commission était composée – sans souci de représentativité institutionnelle – de musulmans, de catholiques, de protestants, de juifs, d'agnostiques et d'athées : une vingtaine de personnes au départ, mais très vite nous atteindrons la quarantaine sous l'effet des demandes et de la curiosité ; elle s'élargira encore à la suite d'un colloque tenu à Montrouge en 1998. Nous souhaitons une représentation musulmane au moins égale au tiers, voire à la moitié des présents et nous voulions que « les familles d'associations » musulmanes soient toutes représentées. C'est ainsi que l'UOIF, la FNMF, la Mosquée de Paris (Sohib Ben Cheikh participa à quelques séances et s'en alla au bout de six mois, sans être remplacé, après avoir exprimé son désaccord avec la composition de la commission), les jeunes de COJEP (Islam Turc), et le CAM (Islam des Comores et de l'Océan Indien), auxquels s'ajoutent des associations de jeunes musulmans indépendants (Présence musulmane) ou liés à une Fédération (les étudiants d'EMF ou les jeunes de JMF), participeront assidûment aux travaux. Des hommes et des femmes (voilées ou non), une majorité de jeunes chez les musulmans, de personnes d'âge plus mûr chez les autres, et, s'agissant des catégories socio-professionnelles, des permanents d'organisations laïques et confessionnelles, des enseignants, des journalistes, des chercheurs (CNRS, EHESS, EPHE), des salariés de collectivités, des fonctionnaires, relevant notamment de la haute fonction publique et européenne.

Tous les membres, volontaires et présents *intuitu personae*, avaient accepté de discuter librement et sereinement, à huis clos, de l'avenir de l'Islam en France, à raison d'une séance de trois heures par mois. La Commission a en outre auditionné de nombreuses personnes : des chercheurs, français et étrangers et, à plusieurs reprises, des politiques.

du *Monde Diplomatique*. Et cette nouvelle commission s'est constituée en association autonome.

UN CAPITAL ACCUMULÉ ET UN SAVOIR-FAIRE À MÉDITER

Les problèmes concernant l'intégration du culte musulman dans le



paysage français, à égalité de droits et de devoirs avec les autres cultes, sont en définitive assez peu nombreux, dès lors qu'une volonté politique bienveillante pourvoit à les résoudre. Cet examen a été effectué par la commission à la lumière de deux démarches qui, sans se confondre, s'influencent mutuellement.

Il faut prendre en compte en premier lieu l'éclairage que donne le dispositif juridique français qui, sur la base de la loi de 1905, définit et organise la place des cultes dans l'espace républicain et précise leurs rapports avec les pouvoirs publics. Ces dispositions juridiques ont fait leur preuve. Il s'agit d'examiner leur application à l'Islam et de régler les problèmes particuliers qui tiennent aux caractéristiques de ce culte. Cet aspect relève de la responsabilité des pouvoirs publics dans un dialogue bien compris avec leurs interlocuteurs musulmans.

En second lieu, il faut tenir compte de ce qui relève du registre des comportements, individuels et collectifs.

Ces attitudes, qu'on observe aisément au travers de propos publiés, d'opinions formulées ou de décisions formelles, traduisent les jugements et les regards réciproques d'une société et de ce qu'il est convenu de désigner en son sein comme une minorité. Ces « mentalités » jouent en définitive un rôle considérable dans toutes ces questions et influencent en retour l'application des dispositifs juridiques au culte musulman, voire leur non-application, ou encore leurs détournements.

C'est en essayant de bien tenir compte de cette double approche, par les lois et par les mentalités, que la commission s'est penchée sur des problèmes concrets comme ceux de l'exercice de la liberté de culte pour les musulmans, de l'implantation des mosquées, de la formation des cadres religieux, de la « représentation » de l'Islam en France, de la place de l'Islam dans l'éducation et la culture, du rôle et de l'influence des médias dans l'image de l'Islam, des discriminations dans les entreprises et ailleurs, du « statut personnel », etc. Le capital ainsi accumulé d'informations et de réflexion est considérable. Les effets de ce travail sur les stratégies individuelles et collectives, sur les attitudes et les orientations, en un mot le travail d'éducation populaire

Le prochain colloque de l'Association Islam et Laïcité a pour thème « Qu'est-ce qu'une société pluriculturelle ? » Il aura lieu les vendredi 16 janvier et samedi 17 janvier 2009, à l'Institut du Monde Arabe, à Paris.
www.islamlaicite.org

qui s'y est effectué est encore plus remarquable.

S'il y avait une leçon de principe à tirer de cette aventure, ce serait de dire que, pour agir dans le sens des idéaux républicains, toute question de société nécessite une connaissance et une compréhension élargies de sa nature. Cette connaissance et cette compréhension sont impossibles sans une praxis qui mêle l'étude et l'expérience, la délibération intellectuelle et la rencontre sur le terrain, l'enseignement théorique des données et le débat contradictoire. Dans ces conditions, la rencontre entre des univers différents qui se confrontent selon les règles démocratiques devient alors une source de dynamisme et de créativité qui fait refluer les peurs, exorcise les dangers et évite les repliements qui en résultent.

S'agissant du sujet – essentiel – que nous avons traité dans la

Commission Laïcité et Islam, nous en avons acquis collectivement, grâce à cette démarche, « une véritable culture ». Et aussi une très grande confiance dans nos propositions.

Cela suffit-il ensuite pour que la parole ainsi construite soit entendue et écoutée ? Dans le contexte social et politique actuel, malheureusement non ! Là est la limite et, quelque part, le drame spécifique de l'histoire de cette commission. Cette dernière aura au moins eu le mérite d'interroger les convictions, de bousculer quelques idées reçues, de suggérer qu'un dialogue était non seulement possible mais qu'il était la seule voie raisonnable pour aller de l'avant. Si quelques fleurs poussaient à l'avenir dans le terreau de ces débats, l'audace de cette commission n'aurait pas été inutile à la République. ☉

Solution des mots USA-métissés de la page 123

Horizontalement : I – Mutation ; CR (à CoR et à CrI) ; II – Obsessionnelle ; III – Osée ; inusuel ; IV – Us ; fi ; V – SAV (Service Après Vente) ; va ; VI – UVée ; an ; ce ; VII – Ans ; NT (NuT) ; VIII – Magnétisme ; étioleé ; IX – Militaro-industriel ; X – Univers ; être ; entre ; XI – Ses ; eu ; ôta ; AP (Assistance Publique) ; XII – ADSL ; Obama ; XIII – Élu ; ru ; nés ; XIV – Tirer ; anisé ; XV – Ami ; coq ; et ; XVI – Sélectionneur ; US (us) ; XVII – Ré ; ne ; atonie ; XVIII – États ; oc ; te ; US (su) ; su.

Verticalement : 1 – Intercommunautaire ; 2 – Ain ; et ; 3 – Glisseras ; 4 – Nivellement ; 5 – Moussu ; êtes ; utiles ; 6 – AB (Assez Bien) ; avatar ; 7 – Souvenirs ; CAO (Conception Assistée par Ordinateur) ; 8 – Mess ; Esso ; TTC ; 9 – Use ; mie ; io ; 10 – TSE (Tsé-tsé) ; enterrent ; 11 – Ai ; dru ; nie ; 12 – Toi ; eue ; acné ; 13 – Innovants ; OB (Bobo) ; Noé ; 14 – ONU ; antitétaniques ; 15 – Nés ; ornâmes ; 16 – Lu ; lit ; ase ; 17 – Clef ; créera ; eues ; 18 – Reliée ; éléphants.